



Département Bâtiment, Architecture, Travaux,
Ingénierie, Immobilier (BATII)

Décision n° 2025 - 1041

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de gestion administrative « suivi, pilotage, qualité » au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII)

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII), un emploi de chargé de gestion administrative « suivi, pilotage, qualité », va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Assurer la préparation et le suivi budgétaire des projets dans le cadre du PPI :
 - Créer, suivre et mettre à jour des outils de pilotage budgétaire des opérations dans le cadre du PPI
 - Alerter sur les échéances auprès des techniciens, du chef de pôle et des chefs d'unité
 - Créer et modifier les affectations budgétaires nécessaires au bon fonctionnement du pôle
 - Élaborer des tableaux de bord afin d'assurer un suivi de la traçabilité des opérations dans le cadre de la démarche performance
 - Participer à la formalisation ou à la synthèse d'études prospectives sur le patrimoine et d'analyses statistiques

- Consolider les données patrimoniales du pôle :
 - Créer et mettre à jour des tableaux internes de suivi du patrimoine en lien avec les techniciens et les directions clientes
 - Participer, en tant que référent·e CARL, au groupe de travail pour la constitution du référentiel Immobilier
 - porter la démarche « planon » en lien avec l'ensemble des acteurs
- Gérer des dossiers spécifiques liés aux obligations réglementaires (type Ad'AP : agenda d'accessibilité programmée) :
 - Récupérer et fiabiliser des documents et données, les répertorier et les intégrer dans l'outil de suivi correspondant
 - Mettre à jour et intégrer des scénarios en fonction des échéances réglementaires
 - Suivre et actualiser annuellement l'Ad'Ap
- Assurer le suivi de la démarche de Certification QSE en lien avec le responsable qualité et le responsable de pôle (2 processus : entretien durable et amélioration du patrimoine) :
 - Porter la démarche auprès des acteurs internes et veiller à la bonne mise en œuvre des procédures au sein des deux pôles et à leur actualisation,
 - Suivre les plans d'amélioration, les indicateurs et mettre à jour les outils de suivi correspondants

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de gestion administrative « suivi, pilotage, qualité » au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur, à savoir au minimum 373 et au maximum 592 à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **- 4 NOV. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Archa BASSAL

mis en ligne le :

- 7 NOV. 2025